

Département du Morbihan
Commune du HEZO
56450

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 25 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 14 Présents : 14 Votants : 14

Présents :

Guy DERBOIS, Laëtitia ROUAULT, Jean-François NEDELEC, Claude MAMOU, Nicolas DESCHAMPS, Elsa MILVOY, Fabien PLAUD, Pascale MEYER, Ehouarn DE BONVILLER, Gaëlle PALMADE, Isabelle COMTE, Benoit ARTAULT, Marie BOURGAIN, Philippe MAES.

Absent :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Isabelle COMTE

N°17/2020 – Fixation des indemnités du Maire et des adjoints

La Commune du HEZO,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 et notamment l'article 16,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-17 et L.2123-23,

Considérant l'arrêté n°11-2020 du 23-06-2020 portant sur les délégations de fonction aux adjoints,

Après en en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par un vote à main levée à l'unanimité, par 14 voix pour :

- D'approuver la répartition des indemnités du Maire et des adjoints réparties comme suit :

Le Maire à 40,3 % de l'indice brut 1027,

1ère Adjointe à 10,7 % de l'indice brut 1027,

2ème Adjoint à 10,7 % de l'indice brut 1027,

3ème Adjoint à 10,7 % de l'indice brut 1027,

4ème Adjoint à 10,7 % de l'indice brut 1027.

- Dit que ces indemnités seront versées à compter du 23 mai 2020.

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guy DERBOIS